

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2021

Date de convocation : 27 mai 2021

L'AN deux mil vingt et un, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr MASSONDO Charles, Mme DAGUERRE Mayie, M. DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. BOURDE Arnaud, Mme LEGARTO Monique, M. ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mme VIVIER Karine, M. CHRISTY Robert, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYÇAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, M. GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, M. ASTABIE Arnaud.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, Mr LABORDE Arnaud.

PROCURATIONS :

Madame CURUTCHET Marie-Jeanne a donné pouvoir à Mme DAGUERRE Mayie
Monsieur LABORDE Arnaud a donné pouvoir à Mme LEGARTO Monique.

Madame HAGET Marguerite a été désignée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 06 mai 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion du 06 mai 2021. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) – Lancement de la consultation d'entreprises pour la conception du Skate Park:

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de réaliser la conception d'un Skate Park au parking des Franciscains, il était prévu par délibération en date du 07 janvier 2020 de lancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre choisir un maître d'œuvre. L'entreprise Charlot avait été retenue. Mr Charlot a préparé le permis d'aménager et a estimé le coût de la conception du skatepark à 276 708,60 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la demande d'autorisation du permis d'aménager et de lancer la procédure de consultation d'entreprises pour sa conception.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation du permis d'aménager pour la construction d'un skatepark et de lancer la consultation d'entreprises pour sa conception.

3°) – Vente du bien - ancienne école publique:

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 03 septembre 2020 donnant l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier la vente du bâtiment des associations qui était l'ancienne école publique.

Ce bâtiment est à ce jour en décrépitude, sans projet depuis de nombreuses années, non entretenu. Il héberge des associations dans des conditions précaires pouvant engager la responsabilité de la mairie (grande vétusté). C'est un bâtiment qui symbolise l'identité républicaine et de l'école laïque. De nombreux saint-palaisiens restent attachés.

L'association d'hospitalisation à domicile et de soins infirmiers à domicile a candidaté pour l'achat de ce bâtiment. C'est une association de loi 1901 à but non lucratif. Cette association souhaite se développer en Basse-Navarre et a besoin de locaux plus importants, plus visible et plus accessibles. Une centaine de patients par jour sont pris en charge et emploie environ 30 salariées et prestataires.

Monsieur le Maire précise que la sauvegarde de ce bâtiment sera assurée. C'est un projet de service public qui confirme le rôle de Saint-Palais dans le domaine de la santé en Pays-Basque intérieur. Cela permettra un développement des réseaux de santé avec l'Hôpital et les professionnels de santé.

Le service des domaines a évalué le bâtiment à 166 000 €.

L'association d'hospitalisation à domicile et de soins infirmiers à domicile propose d'acheter ce bâtiment et deux places de parking au prix de 180 000 euros.

Monsieur le Maire rajoute qu'il sera indiqué sur l'acte de vente l'obligation de respecter la façade et le portail d'entrée. L'Association à un calendrier de travaux sur deux ans avec un coût estimé pour de plus ou moins 1 000 000 euros.

Il s'ensuit un débat :

Il est noté la question que cette vente pourra affaiblir la maison de retraite, que le projet de rénovation ne tiendra pas compte de l'espace vert existant. Il est dommage que ce bâtiment serve à une zone de stockage. Cette association ne reçoit pas beaucoup de public.

On s'est battu pour qu'il ne soit pas rasé et c'est bien qu'il ne le soit pas. Il est salué que la négociation tienne compte du maintien de la façade.

Au Pays Basque certains symboles restent importants comme l'église, le fronton, l'école.

Ne peut-il pas être envisagé une étude sur le devenir de ce bâtiment par exemple dans le programme Petites Villes de Demain.

Cette association a besoin de beaucoup de stockage. Cinq employés sont permanents.
Cette structure cherchait un lieu pour être visible. Elle est présente à Bayonne, Ciboure et cherchait donc en Pays Basque Intérieur.

Quelle que soit la décision prise par le conseil municipal Santé Services quittera les locaux de l'EHPAD Sainte Elisabeth. Elle a profité de l'opportunité qui s'est présentée. Sachant qu'à ce jour seule une personne était intéressée par ce bâtiment.

L'un des objectifs du programme Petites Villes de Demain est de valoriser le centre bourg. Il a un volet habitat qui sera destiné à des aides pour de la rénovation des logements vides ou vacants. Ce projet à un rôle social y mettre cette structure c'est une vitrine en matière de santé.

Monsieur le Maire demande à assemblée de se prononcer sur l'accord de vente au prix de 180 000,00 €.

Le Conseil municipal à la majorité des voix 16 pour et 3 contre décide de vendre le bâtiment cadastré section C 580 ainsi que deux places de stationnement. Le tout représente une surface de 510 m². L'acte de vente comportera une prescription imposant à l'acheteur qu'aucune modification extérieure de la façade principale ne sera autorisée et que le portail d'entrée ne devra pas être enlevé. Les frais de bornage seront à la charge de la Commune de Saint-Palais et les frais d'acte à la charge de l'acheteur. Monsieur le Maire est chargé de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

4°) – Décision modificative n° 1 sur le budget de la Commune:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications sont à apporter au budget de la commune 2021. Les crédits prévus sur certaines opérations ne sont pas suffisants. Aussi afin de permettre le paiement de certaines dépenses engagées, il convient de décider des décisions modificatives sur certaines opérations.

Un tableau récapitulatif de ces réajustements est présenté au Conseil Municipal.

BUDGET COMMUNE			DEPENSES	RECETTES
Opérations	Articles	Intitulés		
127 – Travaux Mairie	21311	Travaux mairie	-2 961,00 €	
212 – Travaux Eglise	21318	Autres bâtiments (travaux église)	61,00 €	
214 - Adressage	2152	Adressage	2 900,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres approuve la décision modificative n° 1 du budget Commune telle que décrite ci-dessus.

5°) – Renouvellement de prêt à usage de terres agricoles:

Société « Lahiria » :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Société « Lahiria » représentée par Mr L. a demandé à pouvoir utiliser gratuitement les parcelles cadastrées section B n°36 (20a 70ca), B n°46 (84a 50 ca), B n°47 (87a 10ca), B n°846 (31a 29ca), B n°847 (58ca), B n°848 (61a 66ca), B n°849 (06a 95ca), B n°850 (02a 83ca), B n°853 (04a 94ca), B n°854 (16a 99ca), B n°855 (71a 09ca), B n°857 (30ca) B n°859 (01a 93ca), B n°866 (08a 99ca), B n°867 (43a 00ca), B n°868 (01 ha 08a 10ca), B n°917 (16ca), B n°819 (07a 34 ca) en vue de maintenir les prairies existantes sur les parcelles désignées.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de mettre gratuitement à disposition de la Société « Lahiria », pour une durée d'un an, les parcelles mentionnées ci-dessus en vue d'y maintenir les prairies existante. Il approuve le projet de contrat de prêt à usage tel qu'il lui est présenté par le Maire. Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage de terres agricoles à intervenir avec la Société « L. ». Les frais seront à la charge de l'emprunteur.

Mr E. P. :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mr E. P., exploitant agricole, demeurant à Uhart-Mixe (64) a demandé à pouvoir utiliser gratuitement les parcelles cadastrées section C n°861 (06a 61ca), C n°863 (10a 69ca), C n°864 (09a 75ca), C n°865 (14a 25ca), C n°866 (22a 41ca), C n°867 (31a 22ca), en vue de maintenir les prairies existantes sur les parcelles désignées.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de mettre gratuitement à disposition de Mr E. P., pour une durée d'un an, les parcelles désignées ci-dessus en vue d'y maintenir les prairies existantes. Il approuve le projet de contrat de prêt à usage tel qu'il lui est présenté par le Maire. Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage de terres agricoles à intervenir avec Mr E.P. Les frais seront à la charge de l'emprunteur.

Mr L. D. :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mr L. D. exploitant agricole, demeurant à Saint-Palais (64) a demandé à pouvoir utiliser gratuitement la parcelle cadastrée section A n° 625 (04ha 54a 84ca), en vue de maintenir la prairie existante sur la parcelle désignée.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide de mettre gratuitement à disposition de Mr L. D. pour une durée d'un an, les parcelles désignées ci-dessus en vue d'y maintenir les prairies existantes. Il approuve le projet de contrat de prêt à usage tel qu'il lui est présenté par le Maire. Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage de terres agricoles à intervenir avec Mr L. D. Les frais seront à la charge de l'emprunteur.

6°) – Tarifs d'occupation du domaine public par les cafetiers et restaurateurs :

Pour faire face à la pandémie du COVID-19, et aux mesures gouvernementales qui autorise les ouvertures de bars et restaurants uniquement en terrasses, Monsieur le Maire propose d'exonérer tous les commerces,

bars et restaurants bénéficiant d'un arrêté municipal d'occupation du domaine public pour la période du 01 janvier 2021 au 30 juin 2021.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'exonérer de la redevance d'occupation du domaine public pour la période du 01 janvier 2021 au 30 juin 2021 les commerces, bars et restaurants bénéficiant d'un arrêté municipal d'occupation du domaine public. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents utiles à la concrétisation de cette décision.

7°) – Compte rendu de commissions :

- Commission des finances :

Point financier des comptes de la commune au 31/05/2021

A. LA COMMUNE

I. Etat de la trésorerie de la commune au 31/05/2021

La trésorerie au 31/05/2021 s'élève à 789 282€ contre 770 997€ à fin décembre 2020, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'AMIKUZE pour la Salle de Sports s'élève à :

- 631 064€ selon le décompte actualisé figurant sur le Budget Primitif 2020 voté par l'ancien Conseil Municipal dirigé par Mr JJ Loustaudaudine et le vote du CM du 03/09/2020. Dans ces conditions la trésorerie propre à Donapaleu s'élève à 158 218€.

II. Les équilibres financiers

Le tableau de bord (TDB) au 31/05/2021 fait état de Recettes de fonctionnement d'un montant de 712K€ soit 40% des recettes prévisionnelles et un montant de charges de 548K€ soit 37% des dépenses prévisionnelles ; Sachant que les 5 premiers mois représentent 42% de l'exercice, il ressort que, les dépenses n'étant pas linéairement réparties sur les 12 mois de l'exercice, les charges à décaisser sur la 2° partie de l'année seront plus importantes.

Dans la section investissement, les recettes sont de 21K€ pour des dépenses de 183K€ (Remboursement prêt de 72K€ et acquisition d'un bien immobilier de 80K€).

A la fin juin 2021 une situation intermédiaire vous sera présentée avec un rapprochement avec le BP 2021 et le réalisé 2020.

B. BIDEAK

BIDEAK est fermé.

Sa trésorerie s'élève à 17 K€ contre 34K€ au 31/12/2020.

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :

- La maison en briques :

Mme Daguerre informe le Conseil Municipal que des travaux de restauration et de valorisation de « La maison en briques » sont rendus nécessaires. Ce bâtiment qui est un des derniers vestiges de ce site historique toujours emblématique de Saint-Palais doit être sauvé de sa disparition à terme.

Aujourd'hui sa sauvegarde est rendue nécessaire. D'importants travaux doivent être réalisés : le remplacement et la réparation de la toiture, la réparation des murs, le renforcement de la structure, l'illumination et la mise en valeur, le remplacement des portes et menuiseries, l'aménagement de l'accès au public

Le projet d'investissement est estimé à 51 072,00 € HT. Ce projet peut faire l'objet d'une subvention dans le cadre de l'Appel à projets MELUSINE et Fonds innovant en faveur des patrimoines des Pyrénées-Atlantiques du Conseil départemental.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'approuver le projet d'investissement et le montant des travaux.

- Passerelle de la Bidouze :

Nous avons demandé à Mr LURO Jean Marie Etudes Structures de nous faire une étude pour un accès vélo sur la passerelle de la Bidouze. Il a présenté un chiffrage pour un total TTC de 435 096,00 € (Honoraires HT 15 580 € et travaux HT 347 000 €). L'option proposée par le cabinet est la dépose de la passerelle existante et la construction d'une nouvelle. Le poste important est la démolition.

Le projet Bici Mugi mobilité cyclable est d'un montant de 312 924 € TTC avec une subvention du FEDER à hauteur de 65 % soit 203 401 €. Les travaux doivent être payés au 30 juin 2022.

Une autre option serait d'y construire une nouvelle passerelle sans démolir l'existante mais qui n'est pas envisageable car la réglementation sur l'eau interdit de rajouter des obstacles dans l'eau.

Malgré le coût élevé inattendu de ce projet, il est demandé à ne pas être abandonné.

- Consommation électrique des bâtiments communaux et éclairage public :

Suivant le tableau de comparaison effectué sur la période d'avril 2020 à avril 2021 avec l'option extinction des lumières.

Il est constaté une diminution très nette de la consommation.

Quelques exemples en kw :

- éclairage public Abadiakoborda : la consommation est passée de 73 à 22
- éclairage public Ordokian (Zone artisanale) : la consommation est passée de 345 à 73
- éclairage public Bordaberria (Gibraltar) : la consommation est passée de 362 à 25
- éclairage public Gibraltar : la consommation est passée de 526 à 432

- Adressage :

Le nouvel adressage est terminé. Durant les permanences proposées le mercredi afin d'aider les usagers dans leur démarche de changement d'adressage suite à une décision administrative, trente personnes sont venues.

- Fibre 64 :

Une réunion publique serait organisée le 12 juillet 2021. Il est reporté depuis en septembre.

- Commission Commerce – Economie – Animations – Communication :

- Marché des producteurs :

Le premier marché des producteurs aura lieu le 03 juillet prochain. Il aura lieu tous les premiers samedis du mois.

- Référents de quartiers :

Chaque référent aura une délimitation de son quartier. Neuf secteurs ont été délimités. Cette répartition sera indiquée sur le bulletin municipal. Le rôle d'un référent de quartiers ne sera pas le bureau des pleurs, il ne devra pas non plus remplacer la permanence des élus du samedi matin. Le but est de faire ressortir des initiatives.

- Bulletin municipal :

Il est en cours de finition et sera terminé pour le 30 juin courant. Il sera distribué par les référents de quartier.

- Commission vie associative et culturelles :

- Arts visuels « Autre point de vue » :

Le 25 mai, nous avons rencontré Alban Morlot, chargé de mission arts visuels, à la direction des partenariats culturels de la CAPB.

Il souhaite profiter du spectacle Abian qui aura lieu à Saint-Palais, pour faire venir un artiste de Madrid : M. Taquen, en résidence, qui produira une série de fresques.

Depuis notre rencontre, deux professeurs du collège d'Amikuze (espagnol et arts plastiques) ont manifesté leur intérêt pour ses peintures.

De ce fait il restera à Saint-Palais, environ quatre semaines.

Afin de présenter son projet et d'associer les associations et la population publique une réunion d'information est prévue le vendredi 02 Juillet à 18 h à Bideak.

- Commission Santé – Social – C.C.A.S :

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Attribution logements HSA du 27 mai 2021 :

La commission d'attribution des logements de Habitat Sud Atlantic s'est réunie le 27 mai courant. Il en ressort que 24 logements ont été attribués dont 15 sur recommandation soit des assistantes sociales soit de la mairie.

La zone d'origine est de 15 d'Amikuze et 9 d'autre zone. La situation professionnelle comprend 8 actifs (CDI ou CDD), 5 retraités et 11 inactifs.

Habitat Sud Atlantic souhaite respecter un équilibre (homme/femme, activité/inactivité...) ce pour le bon fonctionnement de la collectivité.

Par conséquent, sur les 3 logements restants il faudrait s'orienter sur des hommes ou des couples en activité, éventuellement à la retraite.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Traces numériques :

Les traces ont été transmises au Conseil Départemental.

- Plan Vélo :

Une réunion de travail sera organisée.

8°) – Questions diverses :

- Point sur deux dossiers du Pôle Territorial d'Amikuze

- Projet Txik Txak :

Le syndicat de mobilité a fait un bilan sur l'utilisation de ce service sur le mandat 2017-2020. Les résultats ne sont pas au rendez-vous. L'adhésion du public n'y est pas. Des modifications doivent être apportées. La ligne passant par Arbérats, Béhasque et certains points d'arrêts à Saint-Palais seraient supprimés. Le Syndicat de Mobilité proposerait de nouveaux circuits. Le pôle territorial d'Amikuze a procédé à un vote pour se positionner sur la modification des lignes. Il en est ressorti 22 pour la modification, 6 contre, 2 blancs et 1 nul.

L'utilisation de ce service représente 1800 usagers sur une année, 11 par jour en moyenne. Le coût du service par passager est de 29 € à Cambo-Les-Bains, 33 € à Mauléon-Licharre, et de 56 € à Saint-Palais. Amikuze est celui qui a entraîné le moins de monde.

Il est nécessaire de développer le transport à la demande (TAD). Ce transport concerne tous les villages et permet de rapprocher les gens du canton vers le secteur de Saint-Palais. Le TAT prend les usagers et les dépose aux points d'arrêts du Txik Txak.

- Centre Leclerc :

Les dirigeants du Centre Leclerc d'Aïcirits ont un besoin de modifier leur outil de travail. Ils ont un manque de surface de stockage. Leur souhait serait de s'installer dans les terrains situés à côté du siège social de Lur Berri. Un avis consultatif a été effectué au pôle territorial d'Amikuze. Il en ressort 26 pour, 3 contre et 4 blancs.











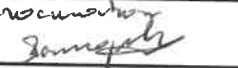

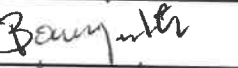



Cela pourrait aller en contradiction avec le programme Petites Villes de Demain. Dans tous les cas, c'est au Préfet à qui reviendra la décision.

- Commission de contrôle des listes électorales :

La réunion n'a pu avoir lieu faute de quorum. Une nouvelle aura lieu en fin d'année. Monsieur el maire demande aux membres de la commission (le Maire et les Adjoints n'en font pas partie) de faire un effort pour que cette commission puisse se tenir avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des prochaines élections les candidats ont manifesté leur souhait de rencontrer les élus. Aussi Mr Lassalle a prévu une rencontre le 07 juin, Mr Larralde le 14 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 04

MASSONDO Charles		VIVIER Karine	
DAGUERRE Marie-Marcelle		CHRISTY Robert	
DARRIEUX-JUSON Olivier		ETCHEPAREBORDE Arnaud	
CURUTCHET Marie-Jeanne		AYCAGUER Bertrand	
BOURDE Arnaud		PREBENDE Amaia	
LEGARTO Monique		EYHERABIDE Marie	
ROGER-ETCHEGOYEN J. Paul	<i>procurator</i> 	GARICOITZ Daniel	
BAUMGARTH Florence		AROTCE Marie Noëlle	
HAGET Marguerite		ASTABIE Arnaud	
LABORDE Arnaud	